

LE 19/10/2016

LA FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ DEVIENT LA FONDATION PARTAGE ET VIE

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité change de nom. Une évolution qui fait suite à la modification de ses statuts actée par arrêté du Ministre de l'Intérieur le 21 avril dernier. La nouvelle gouvernance se met en place mais la nature et les missions demeurent inchangées : une fondation reconnue d'utilité publique qui lutte contre toutes les formes de dépendances liées à l'âge, à la maladie et au handicap.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité s'est fortement développée depuis sa création en 2001. Elle est devenue un acteur majeur du secteur privé non lucratif. Les Caisses d'Épargne sont fières d'avoir apporté leur contribution à cette réussite et passent le relais à des acteurs des secteurs médico-social et sanitaire, afin de voir l'ensemble ainsi créé poursuivre sa croissance. La nouvelle gouvernance, composée d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire est mise en place le 18 octobre 2016. La Fondation est désormais appelée Fondation Partage et Vie.

La nouvelle gouvernance

La nouvelle gouvernance a pour mission de permettre à la Fondation de répondre aux grands défis sociétaux que sont le vieillissement de la population, l'allongement de la durée de vie et la nécessité de répondre toujours mieux aux besoins des plus fragiles.

Le Conseil de surveillance est présidé par Monsieur Dominique Coudreau. Le Conseil de surveillance arrête le programme d'action de la Fondation proposé par le Directoire et surveille la bonne exécution par celui-ci du plan d'actions qui en découle. Le Conseil de surveillance veille à la fidélité de l'action de la Fondation à son objet statutaire.

Le Directoire est composé de Monsieur François Content, Président, de Monsieur Dominique Monneron et du Professeur Claude Jeandel. Le Directoire propose le programme d'action de la Fondation au Conseil de surveillance, qui l'adopte. Le Directoire assure l'administration de la Fondation et met en œuvre la politique générale approuvée par le Conseil de surveillance.

Même mission, même statut d'utilité publique

Si le nom de la Fondation change, son statut d'utilité publique et sa mission d'intérêt général demeurent : lutter contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap. La Fondation continue à accompagner les personnes les plus fragiles dans leur parcours de soins, à leur offrir les meilleures conditions de vie, et contribue à soulager les proches aidants. Elle continue de gérer ses 117 établissements et services implantés au cœur des territoires.

Elle s'attache à proposer des modes de prise en charge innovants et adaptés aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Ce travail se fait en partenariat avec les autorités publiques avec lesquelles la Fondation a à cœur de promouvoir des solutions qui combinent une utilisation efficace des fonds publics et une offre de services répondant aux exigences de qualité de sa mission d'intérêt général.

« Dès aujourd'hui, le Directoire est au travail pour construire la future feuille de route de la Fondation ; Une feuille de route ambitieuse qui s'appuiera sur les valeurs de la Fondation, la richesse de son maillage territorial et l'ensemble des hommes et des femmes qui la portent au quotidien », explique Dominique Coudreau, Président du Conseil de surveillance.

CONTACTS DE PRESSE

COMFLUENCE :

Vanessa IBARLUCEA

vanessa.ibarlucea@comfluence.fr

T. 01 40 07 98 20

FONDATION PARTAGE ET VIE :

Catherine SCHWARTZ

catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org

T. 01 58 07 16 60

fondationpartageetvie.org

La Fondation Partage et Vie

Anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, la Fondation Partage et Vie est un acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Gestionnaire de quatre établissements sanitaires et de structures d'accueil pour personnes handicapées, elle accompagne également plus de 14 000 personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide-ménagère ou d'hospitalisation à domicile. Présente dans quarante-cinq départements en France et outre-mer, la Fondation Partage et Vie s'attache à homogénéiser son déploiement, dans une logique de maillage du territoire et de complémentarité de son offre. Ses établissements et services sont intégrés dans les réseaux régionaux, départementaux et communaux de prise en charge des publics dont elle s'occupe. Agissant contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap, la Fondation œuvre pour l'autonomie sociale où les besoins de la société sont croissants.

Chiffres clés au 31 décembre 2015

- 117 établissements et services
- 7 347 places d'accueil dans le médico-social
- 4 975 patients accueillis dans quatre établissements sanitaires
- 14 051 personnes soutenues à domicile, notamment via des plateformes de téléassistance
- 6 295 collaborateurs
- 374 millions d'euros de ressources